

Département de la Manche
Mairie
50200 NICORPS

Tél : 02.33.19.15.46
mairienicorps@orange.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Nicorps se réunira le :

JEUDI 30 septembre 2021

A 20 H 30

à la Mairie

Ordre du jour

- 1- Rencontre avec le comité des fêtes de Nicorps,
- 2- Désignation du secrétaire de séance,
- 3- Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2021,
- 4- Réfection de la voirie communautaire n°137 / Avenant à la convention de délégation maîtrise d'ouvrage,
- 5- Débat sur les orientations et objectifs du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Coutances Mer et Bocage en cours d'élaboration,
- 6- Cantine de Courcy / Participation financière 2021,
- 7- Contrat Groupe d'Assurance des Risques Statutaires du CDG50 / Adhésion 2022-2025,
- 8- RPQS 2020 / Approbation,
- 9- Point sur le dossier des travaux envisagés à l'Auberge de Brothelandes,
- 10- Questions diverses

Fait à Nicorps, le 23 septembre 2021
Le Maire, Yves LEMOUTON

